

PRÉFECTURE DES LANDES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION
Bureau de l'Environnement
PR/DAGR/2007/N° 149

ARRETE MODIFICATIF
de l'arrêté n° 737 du 13 décembre 2006 portant création du CLIC sur les risques technologiques des établissements
DRT/GRANEL de CASTETS, LESPERON et VIELLE-SAINT-GIRONS

Le Préfet des Landes,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté n° 738 du 13 décembre 2006 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation sur les
risques technologiques des établissements DRT/GRANEL de CASTETS, LESPERON et VIELLE-SAINT-
GIRONS ;

VU la délibération du Conseil Municipal de VIELLE-SAINT-GIRONS du 20 décembre 2006 ;

VU le courrier de la société DRT du 5 mars 2007 ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté n° 738 du 13 décembre 2006 est modifié comme suit :

- Collège « collectivités locales » :

Le maire de VIELLE-SAINT-GIRONS ou son représentant, *M. Marc VINCENT*.


- Collège « salariés » :

M. Patrice VELTEN (DRT VIELLE-SAINT-GIRONS) au lieu de M. Dominique GIRAUD
M Franck LACLADERE (DRT VIELLE-SAINT-GIRONS) au lieu de M. Laurent MINJOT
M. Jean-Marc LARREDE (DRT VIELLE-SAINT-GIRONS) au lieu de M. Alain DUHAA

ARTICLE 2

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement,
l'inspecteur des installations classées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le **6 MARS 2007**

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Boris VALLAUD